

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 février 2012

Réf. : MG/LD

L'an deux mille douze, le vingt-et-un février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS (23) : Mrs GAILLARD – CALVIE - Mme CHEIRON – M. SEGUELA – Mme TRONC – M. RIGAILL – Mmes LACASSAGNE - LAMBERTIN – CHAHABIAN – BATTE – GARNIER - MM SEIGNEUR – CREMIER - WAGNER – Mme ETEVE – M. CHAMPEAU – Mme COTELLE - MM MILETTO - ILLOUZ – Mmes CHAPON - GROS – CHABAUD – M. RAFFIN –

ABSENTS (6) : Mmes NOWACKI – MM DE GOURCY – GARCIA – Mme BENOIT - MM MEYRUEIS – MARTIN -

PROCURATIONS (3) : Madame NOWACKI à Madame TRONC
Madame BENOIT à Monsieur CALVIE
Monsieur MARTIN à Monsieur RAFFIN

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Monsieur le Maire établit la liste des membres présents, absents et des procurations et précise que le nombre de votants à cette séance est de 26.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire commence l'examen des différents points de l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame LACASSAGNE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de la séance du 24.01.2012

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal, le procès verbal de la séance du 24 janvier 2012.

Monsieur RAFFIN souhaite que l'on inscrive, en page 8 – questions diverses, point n° 2, son intervention : « seul le P.L.U. est opposable aux tiers et il serait étonnant que la mairie gagne dans ce procès ».

Après cette modification, le compte rendu de la séance du 24 janvier est approuvé à l'unanimité.

3. Débat d'orientation budgétaire 2012 :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SEGUELA qui propose de commencer par les généralités nationales et de poursuivre ensuite sur les informations relatives à la commune.

Madame GROS regrette qu'il y ait si peu de documents pour débattre. Ce à quoi monsieur SEGUOLA explique qu'il s'agit d'un débat sur les orientations budgétaires et que les chiffres ne sont pas définitifs. Le débat porte sur les grandes lignes qui sont reprises dans la note de synthèse. Il demande si les élus souhaitent un délai plus long entre la commission des finances et le conseil municipal.

L'opposition explique que si le tableau des investissements était distribué avec la convocation, les deux réunions pourraient se tenir concomitamment.

Après la lecture par Monsieur SEGUOLA de la première partie sur les généralités nationales, Monsieur RAFFIN indique que les économistes prédisent que la croissance n'atteindra pas 1% en 2012.

Monsieur le Maire rappelle que le PIB prévisionnel 2011 était de 1.5, et qu'il est en réalité de 1.7.

Monsieur SEGUOLA indique que la loi de finance 2012 prévoit un système de péréquation pour l'attribution des dotations aux collectivités, péréquation qui se calculera à l'échelon intercommunal, soit pour Bouillargues, au niveau de Nîmes Métropole. S'agissant de la TEOM, la part variable est peu incitative ; aussi la communauté d'agglomération n'a pas prévu son instauration dans l'immédiat. Enfin, les valeurs cadastrales devraient évoluer de + 1.8 en 2012.

Monsieur RAFFIN relève qu'en page 2 – alinéa 2, la présentation du rapport de la cour des comptes est très réductrice ; il complète son intervention par la lecture d'un texte :

« Dans le cadre de la première étape du cycle budgétaire, le débat d'orientation budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante d'être informée notamment sur le contexte économique national. Mon propos sera synthétique et j'aborderai les points importants suivants :

- **l'emploi,**
- **l'impact de mesures d'austérité budgétaires et le pouvoir d'achat**
- **la dette française**

Dans la note de synthèse, vous dites : La reprise reste néanmoins conditionnée à l'amélioration du marché de l'emploi et à l'impact de mesures d'austérité budgétaires.

Concernant le marché de l'emploi,

Après l'annonce d'une nouvelle hausse du nombre de demandeurs d'emploi pour l'année 2011(+ de 149 000), le taux de chômage en France se rapproche dangereusement de 10%.

Je voudrais simplement rappeler les propos de notre Président Interviewé en 2007 par un journaliste.

« Je veux m'engager par exemple sur le plein emploi, 5% de chômeurs à la fin de mon quinquennat. Ce travail on ne nous demande pas une obligation de moyen, on nous demande une obligation de résultat.

C'est car même extraordinaire la démocratie, Si on s'engage sur 5% de chômeurs, et qu'à l'arrivée il y en a 10, c'est qu'il y a un problème. Si j'échoue. Je le dis au Français, il faut en tirer les conséquences..»

En moins d'une mandature, c'est plus d'un million de chômeurs supplémentaires pour la France.

Concernant l'impact de mesures d'austérité budgétaires et le pouvoir d'achat

En l'espace de quelques mois, le gouvernement a annoncé deux vastes programmes de rigueur budgétaire.

Ce n'est pas l'augmentation du taux de la TVA ou l'augmentation des complémentaires santé ou celle de la taxation sur le tabac de l'alcool ou les sodas qui risquent d'améliorer la situation économique.

Sans compter le renchérissement de l'énergie qui pèse énormément sur le pouvoir d'achat des français.

En janvier 2011, l'énergie renchérit de nouveau (+13,7 % sur un an). Ce renchérissement traduit à la fois la hausse des tarifs de l'électricité (+6,4 % sur un an) et l'augmentation des prix des produits pétroliers (+17,0 % sur un an). Les prix des carburants s'accroissent de (15,8 % sur un an) et ceux des combustibles liquides de (+23,9 % sur un an).

Quant à la dette française, *elle est passée de 1 211,6 milliards d'euros à fin 2007, soit 64,2 % du PIB à 1646,1 milliards d'euros à fin mars 2011, soit 84,5 % du PIB.*

Ces quelques observations résument parfaitement l'état de santé de l'économie française.

Dans ces conditions, comment envisagez-vous de tenir compte de ces mauvais résultats économiques dans la gestion courante de notre commune sachant qu'il y aura forcément des conséquences sur le quotidien des Bouillarguais qui se trouvent au chômage ou bénéficiaires des minimas sociaux? ».

Monsieur le Maire rappelle le contexte international. Personne ne nie l'augmentation du chômage, mais la mondialisation a entraîné beaucoup de délocalisations. S'agissant de l'énergie, les pays émergents ont des besoins ; les pays producteurs en profitent.

Le PIB de la France est de 84%, dans la moyenne des autres pays européens.

Monsieur ILLOUZ indique que l'Etat n'a pas à faire payer aux collectivités territoriales sa gestion calamiteuse.

Monsieur RAFFIN ajoute que la mondialisation n'est pas une fatalité : il faut savoir s'organiser et en anticiper les effets.

Monsieur le Maire prend acte des observations et propose de passer à la partie relative à la situation locale.

Monsieur SEGUOLA rappelle la liste des documents qui étaient joints à la note de synthèse, ainsi que la liste des investissements prévisionnels qui a été distribuée en commission des finances. Il rappelle que le montant des dépenses d'équipement de certaines années est erroné car les factures relatives à la construction de la gendarmerie et de l'école maternelle ont été comptées deux fois, en raison du paiement d'avances forfaitaires. S'agissant de la dette par habitant, elle est aujourd'hui de 652.00 €: ce montant s'explique d'abord par le bail consenti pour la gendarmerie à raison de 40% environ, de l'augmentation de la population pour 7 à 8%, et de la baisse de la dette pour 50%.

S'agissant du tableau relatif à l'évolution des dépenses de personnels, le total ne correspond pas exactement au total du chapitre 012 du document budgétaire : il prend en compte le cas de la décharge de fonctions de l'ancien DGS. A ce sujet, Monsieur SEGUOLA explique que le CNFPT réclame à la commune les arriérés d'impayés depuis 2005, soit un montant de 250 000.00 € environ. Cette somme sera budgétée sur 2012 et 2013.

Le montant des dépenses imprévues a été réduit car le budget est aujourd'hui moins risqué.

Les inscriptions de recettes de fonctionnement, au compte 74, seront affinées au fur et à mesure que les montants seront notifiés. L'attribution de compensation versée par Nîmes métropole devrait être minorée du montant correspondant au coût de la mutualisation de la D.S.I. (vidéoprotection et hébergement du Serveur informatique).

S'agissant de la CAF nette (capacité d'autofinancement), elle se calcule à partir du virement de la section de Fonctionnement augmenté du montant des amortissements, auxquels il faut enlever le capital remboursé (en section d'investissement).

Monsieur ILLOUZ ne souhaite pas revenir sur la manière de présenter les chiffres : il l'a déjà exposée en commission des finances. Mais il regrette le manque de transparence de la présentation financière. La CAF était peut-être négative, mais il faudrait également évoquer l'ensemble des réalisations du mandat. Il ajoute que les analyses financières du percepteur ont toujours démontré des finances correctes. Ce à quoi Monsieur RAFFIN ajoute que la CAF n'est pas le chiffre essentiel, ce n'est qu'un élément financier.

Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas du bilan, mais de la CAF, ce qui n'est pas comparable.

Monsieur SEGUOLA rappelle que la CAF de – 44 000.00 € ne concerne que l'année 2008. La CAF cumulée pour les années 2000 à 2008 s'élève à – 340 000.00 €. Il explique qu'on ne peut regarder que le seul chiffre des dépenses d'investissement, il faut en exclure les remboursements des emprunts, les amortissements, etc... Avec une CAF négative, l'ancienne équipe a investi 2.4 millions ; la question est de savoir quel a été leur financement. Cette présentation n'est donc pas malhonnête.

Monsieur RAFFIN rappelle que les investissements sont financés entre autres par les prêts et les subventions. Il indique que personne n'est naïf : hormis des ajustements financiers, tout le monde a compris que si la situation était si catastrophique, les investissements réalisés n'auraient pu être financés. La question est la même en ce qui concerne le personnel : le volume progresse encore régulièrement chaque année. La majorité actuelle a écrit que la commune bénéficiait d'un nombre d'agents supérieur à la strate, alors que nous sommes à la moitié.

Monsieur SEGUOLA rappelle que les frais de personnels ont doublé entre 2003 et 2008 tandis qu'ils augmentent seulement de 1% depuis 2009.

Monsieur RAFFIN répond que la municipalité a structuré les services en fonction des besoins et de l'augmentation de la population.

Monsieur ILLOUZ relève que le nombre d'agents non titulaires a doublé entre 2007 et 2012. Ce à quoi Monsieur SEGUOLA répond qu'il faut regarder le chiffre global.

Monsieur MILETTO s'interroge sur le coût total de la décharge de fonction du DGS.

Monsieur SEGUOLA répond que pour ces cinq dernières années, le montant s'élève à 250 000.00 €, soit un million d'euros jusqu'à sa retraite.

Monsieur RAFFIN souhaite en parallèle, savoir combien aura coûté, depuis vingt ans, le recrutement d'un agent avec qui la municipalité actuelle est en procès.

Monsieur CALVIE intervient pour préciser qu'il s'était opposé à l'époque à son recrutement. Ce à quoi Monsieur RAFFIN répond que lui-même était contre l'embauche du DGS déchargé de fonction.

Monsieur SEGUOLA reprend la lecture de la partie de la note de synthèse relative aux investissements. La commune a rencontré quelques difficultés pour trouver les financements correspondants, plusieurs établissements bancaires ayant répondu qu'ils ne financeraient que très peu ou pas du tout les collectivités :

- Le crédit agricole, a donné une réponse positive pour 300 000.00 €
- la caisse d'épargne accorderait 500 000.00 € au taux de 4.7 % sur 15 ans,
- DEXIA,
- la société générale qui a répondu qu'elle ne ferait pas d'offre,
- la Caisse des Dépôts et Consignations, qui pourrait financer 50% de nos besoins à 4.5%.

Soit à ce jour, un total de 1.8 million possibles.

Monsieur RAFFIN juge ce comportement irresponsable pour l'économie.

A ce sujet, Monsieur ILLOUZ regrette le nouvel article écrit par la majorité municipale sur les emprunts toxiques, dont un avait été contracté par Bouillargues en 2001, période où personne n'aurait pu imaginer la crise qui allait survenir. Le terme « d'inconcevable » est révoltant, sachant qu'à l'époque, ce prêt était très intéressant financièrement. Les propos tels qu'ils sont écrits sont inacceptables pour les élus en place à l'époque où ce contrat de prêt était très intéressant.

Monsieur le Maire rappelle que ce prêt était à taux variable non capé.

Monsieur RAFFIN ajoute que personne n'aurait pu imaginer que DEXIA serait aujourd'hui dans une telle situation. Mais il est toujours facile de juger avec le recul.

Sans autres observations, et la présentation des grandes orientations étant achevée, Monsieur le Maire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

IV Avenant n° 1 au marché de travaux signé avec la SN VOLPILLIERE

Monsieur le Maire procède à la lecture de la note de synthèse relative au marché de démolition signé avec la société SN VOLPILLIERE dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment Blachère. Ce marché nécessite la signature d'un avenant qui concerne la « dépose des dalles de sol de la salle polyvalente au 1^{er} étage ».

Sans question particulière, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au marché initial signé avec la SN VOLPILLIERE pour un montant de 12 250 euros HT (14 609.14 euros TTC), portant le montant du marché initial à un total de **48 962.78 euros HT** soit 60 898.98 TTC.

V - Forum de l'artisanat : demande de subventions

Madame TRONC, adjointe déléguée aux affaires scolaires, donne lecture de la note de synthèse relative au forum de l'artisanat qui aura lieu au collège le vendredi 06 avril. Le coût total de l'organisation de cette manifestation s'élève à 3 955.00 €. Cette année, les communes de Garons et Caissargues ont été sollicitées pour participer au financement de cette action, à hauteur de 500.00 € chacune.

Une subvention est également demandée à la mission locale qui participe traditionnellement à cette manifestation.

A l'issue de cette présentation, le budget du forum ainsi que les demandes de subventions auprès des partenaires de la commune sont approuvés à l'unanimité.

VI - Financement de la scolarité des enfants inscrits dans le secteur privé

Monsieur RIGAILL explique que la loi n° 2009-1312 du 28 octobre 2009 qui modifie l'article 89 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, garantit la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'associations quant elles accueillent des élèves scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

La loi calque le régime de prise en charge par la commune de résidence des frais de fonctionnement pour un élève accueilli dans une école privée d'une autre commune, sur celui de la prise en charge des frais de scolarité générés par la présence de cet élève dans une école publique de cette même commune, à la seule différence que dans le régime applicable aux écoles privées, l'autorisation préalable de la commune de résidence conditionnant la participation financière n'est pas requise : une telle disposition serait contraire à la constitution car elle subordonnerait l'exercice effectif d'une liberté publique à l'accord préalable d'une autorité locale.

La loi indique que le montant de la contribution de la commune de résidence ne peut être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence de l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.

Compte tenu des écarts entre les contributions pouvant être attribuées par les communes à une même école privée, il a paru nécessaire de rechercher la diminution de ces écarts sur un même territoire, pour éviter à terme des variations dans les financements de l'école et des stratégies d'évitement.

Un travail entre les six communes de l'agglomération disposant d'une école privée sur leur territoire : Bezouze, Général, Saint-Gilles, Nîmes, Bouillargues et Caissargues a permis de trouver un consensus pour l'application de la loi.

Il a été proposé :

1°) De financer uniquement la scolarité des enfants d'âge élémentaire pour lesquels la contribution est obligatoire :

Quand la commune de résidence ne dispose pas des capacités d'accueil nécessaires à la scolarisation de l'élève concerné dans son ou ses écoles publiques,

OU Quand les parents ont des obligations professionnelles et qu'ils résident dans une commune qui n'assurent pas directement ou indirectement la restauration et la garde d'enfants,

OU quand la scolarisation du frère ou de la sœur de l'enfant dans un établissement scolaire de la commune d'accueil implique la scolarisation en conséquence de l'enfant dans la même commune,

OU quand la scolarisation de l'enfant dans une école d'une autre commune est nécessaire pour des raisons médicales.

2°) que les directions des écoles privées sollicitent les communes de résidence à la fin de chaque année scolaire au vu d'un état de présence d'enfants inscrits non résidents. Des justificatifs concernant la situation familiale des enfants devront être mis à disposition des communes de résidence, à charge pour ces dernières de vérifier le critère concernant l'absence de capacité d'accueil dans les écoles de la commune.

3°) que chaque collectivité applique un taux unique qui est le taux minimum de référence calculé par chaque commune aujourd'hui pour les charges de fonctionnement des écoles publiques et qui est pour l'année 2011, le taux de la ville de Générac, soit 224 € pour un enfant d'âge élémentaire.

A Bouillargues, huit enfants sont scolarisés dans des écoles privées situées à l'extérieur de la ville.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité d'une part la contribution de la commune de Bouillargues au financement de la scolarité des enfants dans les écoles privées élémentaires situées hors de son territoire, et d'autre part le montant minimum correspondant aux frais, calculé par la commune de Générac, soit 228 € par enfant.

VII - Projet de logements sociaux : vente de terrain à la Sté Un toit pour tous

Monsieur le Maire procède à la lecture de la note de synthèse relative à la vente de parcelles à la société Un Toit pour tous qui projette de réaliser un petit collectif de 9 logements sociaux.

A l'issue de la présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente à la SA un toit pour tous des parcelles cadastrées section AE n° 85, 219, 222 et 223 , au prix de 175 000.00 €, et autorise monsieur le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

VIII - Droits de plantation de vignes : émission d'un vœu contre la libéralisation des droits de plantation :

Monsieur GAILLARD donne lecture de la note de synthèse. Il précise que deux décisions contraires font peser un risque lourd sur les viticulteurs français : réduction du potentiel de production, et libéralisation de la plantation des vignes.

Monsieur RAFFIN relève que la politique d'arrachage des vignes dure depuis trente ans et qu'il aurait été nécessaire d'en limiter l'étendue.

Madame TRONC indique qu'il est difficile pour les viticulteurs de trouver des repreneurs de leurs terres.

A l'issue de ces précisions, le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre une position CONTRE cette décision de libéraliser la plantation de vignes à compter du 1^{er} janvier 2016.

IX - Dénomination du stade municipal

Monsieur WAGNER donne lecture de la note de synthèse ; il rappelle que Monsieur BORDAS s'est beaucoup investi dans le milieu sportif et qu'il a été conseiller municipal.

Madame CHABAUD demande s'il s'agit de baptiser le stade ou bien de le rebaptiser.

Monsieur WAGNER répond que le stade s'appelle officiellement « stade de la Gare » et qu'il convient donc de le rebaptiser.

Sans autre question, le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner le nom de « Claude BORDAS » au stade municipal.

X - Questions diverses :

Monsieur RAFFIN signale que l'activité forestière perdue dans son lotissement. Ce à quoi monsieur le Maire explique que cette activité se déroule dans une zone UD, donc interdite à l'activité, et qu'il a demandé à Monsieur SAVANIER de chercher un terrain en zone d'activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

La secrétaire

Françoise LACASSAGNE

Le Maire,

Maurice GAILLARD